



**L'AVENIR
DE LA FILIERE BOIS FRANCAISE**

Des opportunités !

Créé par la loi d'orientation agricole du 5/01/2006, le Haut Conseil de la Coopération Agricole (HCCA) a été installé en mars 2007. C'est un établissement public doté de la personnalité morale. Ses missions sont les suivantes :

- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de coopération agricole et veiller à son adaptation en conciliant efficacité économique et développement territorial
- Être le garant du respect des textes et des règles de la Coopération agricole et délivrer et retirer l'agrément des coopératives
- Définir les principes et élaborer les normes de la révision
- Assurer le suivi de l'évolution économique et financière du secteur coopératif

Le HCCA est administré par un Comité directeur composé de 12 membres, 7 membres élus par les coopératives agricoles et leurs unions, 5 personnalités qualifiées, nommées par le Ministère de l'Agriculture. Le Président en est Xavier BEULIN. Deux commissaires du gouvernement siègent au HCCA.

Le HCCA comprend 3 sections administrées chacune par un conseil composé de membres du Comité directeur et de personnalités extérieures :

Une section juridique

Présidente : Mme Isabelle COUTURIER

Une section révision

Président : M. Michel FOSSEPREZ

Une section économique et financière

Président : M. Philippe VASSEUR

La section économique et financière

La section économique et financière est chargée :

- D'assurer la veille économique des filières en centralisant les informations en provenance des entreprises coopératives et des différentes sources professionnelles et publiques

- D'encourager toutes actions susceptibles de renforcer l'organisation économique des producteurs, des marchés et des filières au sein du secteur coopératif
- De faciliter les relations coopératives et le développement des entreprises coopératives sur les marchés nationaux, communautaires et internationaux
- De contribuer à la mobilisation des fonds professionnels existants pour favoriser les restructurations et les développements internes et externes des coopératives agricoles

Elle est composée de membres du Comité directeur du HCCA et de personnalités extérieures où l'on retrouve la Caisse des Dépôts et de Consignations, le Crédit Agricole, Sofiprotéol et Unigrains.

La section économique examine les différentes filières, les enjeux, les facteurs de réussite ou de blocage et émet des propositions.

La création du HCCA

La création du Haut Conseil de la Coopération agricole s'inscrit dans le cadre de la réflexion menée depuis plusieurs années par Coop de France sur la modernisation et l'adaptation des coopératives agricoles. Il s'agit de doter la Coopération agricole d'une instance unique et indépendante chargée de contribuer à l'élaboration des orientations concernant les domaines juridique, économique et stratégique pour les coopératives agricoles. La Coopération est un outil de développement agricole majeur pour la France et une puissance économique aux caractéristiques spécifiques. La composition du Haut Conseil de la Coopération agricole est une opportunité pour fédérer les efforts des professionnels et des partenaires financiers, en liaison avec les pouvoirs publics et renforcer la légitimité de la Coopération.

L'AVENIR DE LA FILIERE BOIS FRANCAISE

Des opportunités !

I - Filière bois : constat

Une filière hétérogène : la filière bois emploie 231 000 salariés et réalise 40 Mrds d'euros de chiffre d'affaires. Elle regroupe des activités relevant de l'agriculture (sylviculture) et de l'industrie (travail du bois, meubles, industrie papetière). Ces activités sont implantées sur **l'ensemble du territoire**. Les entreprises de 20 salariés ou plus représentent 173 000 salariés et 33 Mrds d'euros, l'artisanat 38 000 salariés et 7 Mrds d'euros. **Les exploitations forestières et les scieries de petites dimensions côtoient les entreprises du travail du meuble et des grandes entreprises de l'industrie papetière.**

Sylviculture : Une ressource abondante et variée sous exploitée.

La forêt française présente une **grande biodiversité** (128 essences de bois). Elle est la **première forêt feuillue d'Europe** et la **troisième en résineux**.

Les surfaces de forêt s'agrandissent chaque année (11 Mha en 1950, 16 Mha en 2006), mais la **forêt** est très **morcelée**. Les forêts domaniales et communales gérées par l'ONF représentent 26% de la surface et 40 % des volumes commercialisés ; les 3,5 millions de propriétaires sylviculteurs représentent 74 % de la surface.

Chaque année le stock de bois sur pied augmente en raison de l'augmentation des surfaces, des progrès des pratiques sylvicoles, mais aussi de l'augmentation de la concentration en CO2 dans l'atmosphère qui agit comme un « dopant » pour la forêt. Il est passé de 1,9 millions de m³ en 1996 à 2,4 millions en 2006. **Le volume annuel de production dont s'accroît la forêt est passé de 81,3 millions de m³ en 1996 à 103,1 millions de m³ en 2006.** Par contre la récolte commercialisée de 33,3 millions de m³ en 1996 n'est que de 36,5 millions de m³ en 2006. Si l'on ajoute 22 millions de m³ autoconsommés par les propriétaires et environ 8 millions de m³ de bois mort, **on ne récolte que 60% de l'accroissement naturel annuel. On estime que 36 millions de m³ n'ont pas été prélevés** et viendront accroître le stock de bois sur pied.

De nombreux rapports depuis 30 ans préconisent sans succès d'augmenter la récolte, **la filière bois n'arrive pas à mobiliser cette ressource disponible.**

La production annuelle de 103,1 millions de m³ en 2006 est une production récoltable, elle est proche de 150 millions de m³ si l'on inclut la totalité des m³ potentiels y compris branches et racines.

La sous exploitation est liée à des travaux techniques (accessibilité, desserte), à la taille et au morcellement de la forêt privée, à des causes économiques (hétérogénéité des peuplements, prise de contrats pluriannuels) et au manque d'organisation. **Des prélèvements plus importants sont possibles et nécessaires.**

Industrie : Le maillon scierie est très atomisé

L'industrie couvre les secteurs du travail du bois, du meuble et de l'industrie papetière. Nous ne traiterons pas ici des secteurs du meuble et de l'industrie papetière.

Les industries de travail du bois occupent une place importante au sein de cette filière. Elles rassemblent les secteurs des scieries, des panneaux, des menuiseries-charpentes, de l'emballage et d'autres objets en bois et en liège.

Les industries de travail du bois sont très atomisées : 870 entreprises de 20 salariés ou plus emploient 58 000 salariés et 4994 entreprises de moins de 20 salariés emploient 24 298 salariés. **Dans les entreprises de 20 salariés ou plus, deux entreprises sur trois emploient moins de 50 salariés.**

Excepté dans l'industrie de panneaux, **la concentration dans les secteurs du travail du bois est faible**, les premières entreprises totalisent seulement 12% des effectifs et 20% du chiffre d'affaires ; 70% des entreprises de travail du bois sont indépendantes ou appartiennent à un groupe français mono filiale.

Le maillon des scieries est particulièrement atomisé.

L'implantation de **2106 scieries** en 2005 (dont **1955 de < 20 salariés**) d'origine familiale pour la plupart reflète celle des massifs forestiers et 2/3 des scieries ont assuré une activité d'exploitation forestière. **Seule une dizaine de scieries comptent plus de 100 salariés.**

La taille moyenne des scieries françaises (4716 m³) est nettement inférieure à d'autres pays européens et cette atomisation du maillon scierie ne facilite pas l'approvisionnement régulier en lots homogènes et en quantité des industriels du bois. Par ailleurs ces petites unités mobilisent difficilement les financements nécessaires à leurs équipements surtout qu'elles ne sont pas ou peu organisées en groupe. Or il s'agit notamment dans le sciage des résineux d'une industrie caractérisée par des investissements lourds, des outils de transformation à haute technologie et très rapides. C'est une industrie en ligne, il n'y a pas de stock intermédiaire; le produit passe directement de l'état de grume à l'état de sciage. Dans les scieries

modernes, celui-ci est également directement conditionné en colis, trié, normalisé et marqué pour l'expédition vers les clients. Les investissements qu'il faut réaliser dans des séchoirs sont lourds et le **secteur scierie présente une faiblesse récurrente en bois séché**, 7,5% du volume scié sur la France entière en 2005.

La récolte commercialisée de **grumes** n'est pas transformée en totalité chez les scieurs français. **Une part de la récolte est exportée**. Cette part est relativement faible en volume. Elle représente un peu moins de 10% des volumes résineux, 12,5% des volumes récoltés en chêne, et surtout 33% des volumes récoltés en hêtre. Ces volumes sont toutefois potentiellement déstabilisateurs du marché intérieur et leur progression traduit la détérioration de notre capacité de transformation feuillus. Ces exportations de matière première brute augmentent pour les feuillus (+ 12% pour le chêne et + 30% pour le hêtre en 2006/2007), alors que dans le même temps, les exportations de la France en sciages feuillus sont en baisse significative (- 15% pour le chêne.).

Les volumes de **feuillus sciés reculent** régulièrement et sont passés de 2,5 millions de m³ en 2000 à 1,8 millions de m³ en 2006. Les volumes de **sciage en conifères progressent** par contre de 7,5 millions de m³ en 2000 à 8 millions de m³ en 2006.

Les **scieries françaises sont d'une taille inférieure** à celle de leurs principaux **compétiteurs européens** (Allemagne, Autriche, Finlande, Suède) ; la taille des scieries atteint souvent 200 000 à 1.000 000 m³ et 10 groupes de scieries notamment en résineux dépassent les 1,5 millions de m³. **Nous n'avons aucune société française dans les 30 premiers européens.**

Le sciage est un métier très capitalistique (poids des immobilisations 16% du chiffre d'affaires en moyenne, poids des stocks 32%), dont la rentabilité est limitée (EBE 6% du CA en moyenne). Si les scieries de feuillus sont le plus souvent artisanales, les scieries de résineux sont soit artisanales ou semi-industrielles (80% des entreprises pour 30% de la production), soit industrielles : ces dernières sont spécialisées et investissent lourdement. Malgré une meilleure productivité et une meilleure valorisation de leurs produits, leurs performances financières sont pour l'instant souvent inférieures à celles des petites scieries, tournées vers les marchés locaux et sur le mesure, et dont les actifs sont amortis.

Balance commerciale : un déficit qui s'accroît

Avec un déficit de 6,1 Mrds d'euros sur l'année 2007 contre 5 Mrds en 2005, la **balance commerciale** de la filière bois est **plus que jamais déficitaire**. Le dynamisme des exportations ne se dément pas (+3%) mais les importations progressent plus vite (+ 9%).

La balance commerciale des scieries est déficitaire de 737 millions en conifères et de 135 millions en feuillus, en augmentation respectivement de 22% et 18% sur 2006.

La balance commerciale meubles et sièges en bois est déficitaire de 2 Mrds, celles des pâtes de bois et vieux papiers de 605 millions et celle de papiers/cartons de 1,7 Mrds d'euros.

Les forêts publiques et l'Office National des Forêts

A côté de la forêt privée, le secteur forestier est caractérisé par la **présence centrale de la forêt publique** (27% de la forêt française), gérée par l'Office National des Forêts (ONF) : soit directement pour les 1,8 Mha de forêts domaniales, soit en application du régime forestier pour les 2,9 Mha de forêts gérées pour le compte des collectivités et en particulier des 11 000 communes forestières.

L'ONF a pour mission de mettre en vente l'ensemble des bois issus des forêts publiques, ce qui représente près de **40% des bois mis en marché sur le territoire national**, ce qui lui donne un rôle structurant pour la filière. Pour le bois d'œuvre, les forêts publiques fournissent plus de 50% du chêne, 85% du hêtre et 50% du sapin-épicéa mis en marché.

Traditionnellement, les bois des forêts publiques étaient mis en vente en bloc et sur pied lors d'enchères publiques. Depuis que la loi l'y autorise, l'ONF développe des ventes sous forme de **contrats d'approvisionnement** de bois façonnés bord de route ou rendus usine, notamment pour le bois résineux dans le quart nord-est de la France.

Dans le cadre du **contrat Etat ONF et du Grenelle de l'environnement**, la gestion durable de la forêt par l'ONF a été confortée :

- produire plus [de bois matériau et énergie renouvelable], accompagner le développement de la filière par les contrats d'approvisionnement ;
- tout en préservant mieux [la biodiversité].

La coopération forestière

21 groupes coopératifs avec 102 000 producteurs adhérents pour une **part de marché** sur la récolte totale de **14%**, la coopération forestière **progressé** commercialisant 5,53 millions de m³ en 2007 sur les 36 millions de m³ pour un chiffre d'affaires de 280 millions d'euros. Un objectif de part de marché sur la récolte de 30 à 35 % est réalisable comme dans la plupart des pays du Nord de l'Europe.

La coopération forestière **a su passer de la vente de bois sur pied à une vente de bois abattus segmentés et livrés.**

Le regroupement des coopératives continue, 7 groupes sur les 21 représentent 90% du chiffre d'affaires total et **4 groupes 70%**.

La coopération forestière reste encore **peu présente dans le secteur de la transformation du bois** ; elle est minoritaire ou majoritaire au capital dans une dizaine de scieries.

La **coopération forestière doit progresser** dans 4 secteurs :

- **Rassembler** davantage de propriétaires forestiers et augmenter ses volumes,
- **Améliorer** ses performances économiques en valorisant les apports de ses adhérents tout en constituant des réserves financières afin d'augmenter ses fonds propres, le seul capital des adhérents ne suffit pas.
- **Organiser** l'approvisionnement de façon contractuelle pour améliorer l'exploitation forestière
- **Renforcer sa capacité d'investissement** dans la 1ère transformation du sciage.

II - Filière bois : des potentialités importantes et des opportunités

La filière bois constitue une thématique nationale majeure pour notre politique de Développement Durable :

- **En terme de gaz à effet de serre**, la forêt est un outil majeur de lutte contre le réchauffement climatique.

$\text{CO}_2 + \text{eau} + \text{énergie solaire} \longleftrightarrow \text{bois} + \text{O}_2$
> Une **forêt gérée** exportant du bois est une pompe à CO_2

- **En terme de bio matériaux** le bois se positionne en tant que matière première renouvelable et écologique se substituant à d'autres matériaux gros consommateurs d'énergie fossile (métaux, plastiques...); on constate actuellement une croissance à 2 chiffres des maisons à ossature bois

- **En terme d'énergie renouvelable** le bois se substitue aux énergies fossiles avec un prix de revient compétitif :

• <i>Plaquettes de bois</i>	20€ / MWH
• <i>Fuel</i>	65€ / MWH
• <i>Charbon</i>	28€ / MWH
• <i>Gaz</i>	45€ / MWH

La consommation de plaquettes de bois va passer de 200 000T à 2,5 MT en 5 ans. Il était donc logique que le Grenelle de l'Environnement fasse figurer la filière bois comme une priorité, avec la définition par le COMOP d'objectifs ambitieux :

- 12 millions de m^3 de bois supplémentaires en 2012
- 20 millions de m^3 supplémentaires en 2020

Pour être à la hauteur de cet enjeu et ainsi créer la valeur économique attendue, nous diagnostiquons 3 actions clés à mettre en œuvre au plus tôt par les pouvoirs publics et la filière élargie :

- **Augmenter** la récolte de bois commercialisé
- **Faire émerger** des entreprises leaders performants dans le secteur des scieries et du bois matériaux
- **Constituer** une véritable filière bois énergie

Augmenter la récolte de bois commercialisé

Il est **possible de mobiliser plus, tout en préservant mieux**.

Pour collecter 20 millions de m^3 supplémentaires par an, il faut agir sur les causes de la sous exploitation, ces causes sont techniques, sociétales et économiques.

- **Causes techniques** : accessibilité, desserte

Certaines forêts en zone escarpée restent difficiles à exploiter. Le niveau d'équipement en infrastructure est globalement insuffisant sur l'ensemble du territoire.

✓ **un inventaire par bassin de production des besoins peut-être réalisé afin de programmer les investissements à réaliser. Le champ d'intervention du soutien de la mobilisation a été étudié par le COMOP 16 : aider les investissements matériels tels que câbles, chemins, routes, pistes, places de dépôt, matériel d'exploitation forestière ou de déchiquetage.**

- **Causes sociétales**

La taille et le morcellement de la forêt privée ne facilitent pas son exploitation régulière, il faut notamment mobiliser les petits propriétaires de moins de 25 ha, les surfaces de moins de 10 ha représentant notamment 20% de la forêt française. C'est dire l'ampleur de la tâche surtout quand on sait qu'une majorité vit désormais loin du monde rural et que pour eux la forêt est plus considérée sous l'angle patrimonial du paysage forestier que sous l'angle économique et donc non gérée, non exploitée ; or **une forêt non exploitée se détériore.**

✓ **Restructuration, encouragement fiscal au regroupement des petites parcelles et à l'exploitation, et au regroupement technique et économique des chantiers, communication adaptée et éventuellement réglementation sur la non gestion sont des voies à explorer.**

- **Causes économiques**

L'hétérogénéité des peuplements et leur taille insuffisante ne facilitent pas une exploitation régulière en n'offrant pas des lots suffisants et les scieries de proximité n'ont pas la valorisation pour toutes les essences.

✓ **Développement des contrats pluriannuels d'approvisionnement des scieries et de l'industrie en produits triés, normés,**

✓ **développement des formes collectives pour la gestion et l'exploitation des forêts, notamment en développant la coopération forestière en incitant les propriétaires forestiers à y adhérer sont des pistes à examiner.**

Le soutien financier et la mise en œuvre de mesures fiscales doivent être ciblés sur les propositions innovantes des opérateurs capables de prendre des engagements de volumes supplémentaires contractualisés avec l'industrie.

Faire émerger des champions français du sciage.

Compte tenu de son potentiel forêt inexploité et des besoins croissant en bois matériau et bois énergie, la France doit disposer d'un secteur de 1ère transformation (le sciage) compétitif. Le sciage est aujourd'hui un maillon faible de la filière.

Il faut faire émerger des champions français de taille suffisante développant un modèle stratégique capable de concurrencer les autres leaders européens, scandi-

naves et allemands. On voit déjà **apparaître des groupes étrangers qui investissent en France.**

La clientèle négoce et grande distribution française et européenne a besoin de fournisseurs structurés capables de leur livrer régulièrement une **production élaborée et normée en quantité suffisante.** Ces produits normés doivent pouvoir concurrencer les produits d'importation qu'ils côtoient au quotidien sur les marchés nationaux.

Deux voies existent pour structurer le secteur du sciage : concentration ou alliance

Une **analyse par bassin de production** peut permettre de mettre en évidence :

- Les entreprises leaders dans leur champ concurrentiel,
- Les PME en développement ou innovantes méritant d'être accompagnées,
- Les entreprises intéressantes mais en situation délicate pouvant se redresser,
- Les entreprises en difficulté, sans avenir qu'il faut arrêter ou reprendre.

L'idée étant de dégager des lignes de force stratégiques pour structurer le secteur du sciage.

Il faut avoir **au moins un gros opérateur par bassin de production** mais la présence territoriale d'un opérateur n'est pas forcément limitée à un seul bassin.

Le **modèle coopératif a sa place dans ce dispositif** pour structurer le maillon du sciage par sa capacité à assurer un approvisionnement compétitif et en flux tendu et à participer au capital des entreprises. Acheter le bois et le stocker pendant 6 à 12 mois avant de le scier, se fournir en lots homogènes sont difficiles pour les scieries et la coopération forestière peut faciliter ces opérations.

Pour cela il faut aussi **inciter les coopératives à mettre en commun leurs moyens** pour constituer un groupe coopératif présent dans le sciage et faisant parti des leaders nationaux en complément du secteur privé

Il sera opportun de travailler en lien avec la forêt publique et l'ONF sur ces questions. Un travail en commun, de la coopération et de l'ONF par leur rôle et leur capacité à regrouper l'offre peut avoir un effet majeur dans cette structuration.

Faire émerger une filière à part entière dans le bois énergie

Pour atteindre 20% d'énergie renouvelable en 2020, la France peut jouer sur 3 leviers principaux : l'éolien, les biocarburants et la biomasse bois. Le rapport de prix joue actuellement en faveur du bois compte tenu du prix du pétrole.

Certains fabricants de pâtes à papier et utilisateurs de bois matériau craignent de perdre une partie de leur approvisionnement, cette crainte n'est pas justifiée. **L'émergence du bois énergie est un vrai débouché économique pour des produits bas de gamme** (coupes d'éclaircie forestière non commerciales, taillis à courte rotation, branches, ...), co-produits de l'industrie bois matériau (sciures, écorces, dosses, délignures, ...) et produits en fin de vie comme les palettes usagées, les vieux meubles ...

Les produits proposés pour le bois énergie vont de la bûche aux pellets (granulés pour les particuliers) et aux plaquettes pour les collectivités et les industries. L'émergence des biocarburants de 2ème génération devrait accroître encore la demande de biomasse. Les investissements sont très importants et nécessitent également des filières d'approvisionnement performantes pour ces usines. L'implantation de cultures dédiées à la production de biomasse herbacée ou ligneuse peut accompagner l'essor de ces débouchés et éviter les tensions sur les marchés des utilisateurs traditionnels du bois.

Il faut pour **développer cette filière** :

- **Afficher** une politique explicite et stable sur le moyen terme
- **Repérer** des partenaires économiques d'avenir
- **Encourager** la production organisée (ONF, coopération forestière) à investir dans cette filière bois énergie pour permettre aux producteurs de garder une maîtrise de ce marché

Le **bois énergie est une opportunité** pour la filière en revalorisant certaines productions ou co-produits.

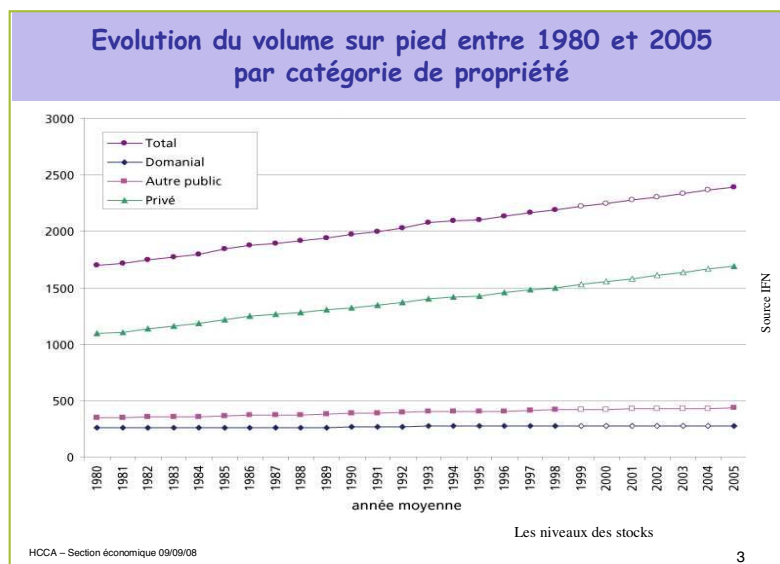
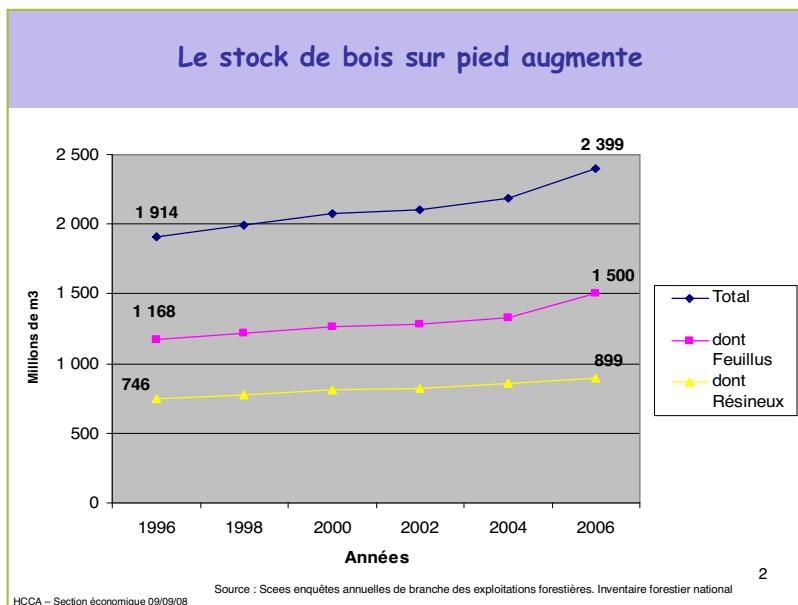
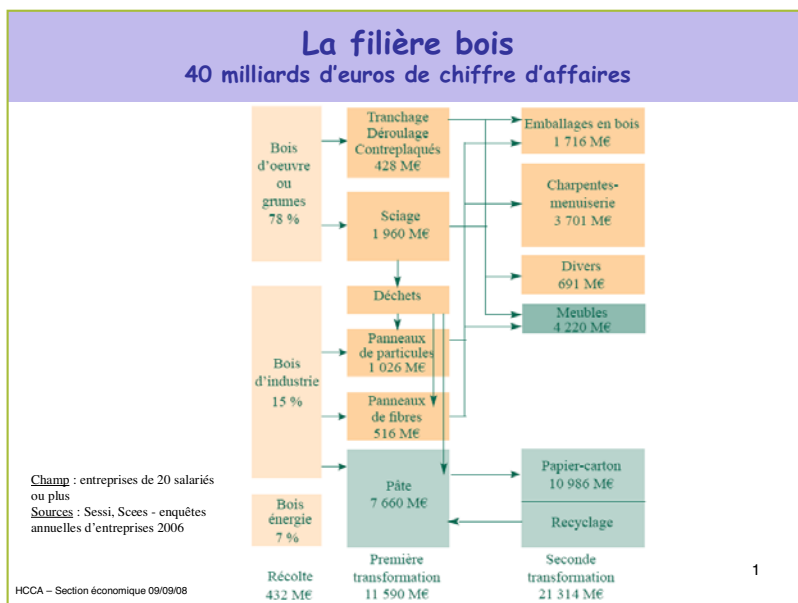
Créer un fonds d'investissement

La structuration de l'aval de la filière dans le domaine des industries de travail du bois matériau et du bois énergie est une priorité nationale et **l'accompagnement financier doit être sélectif**.

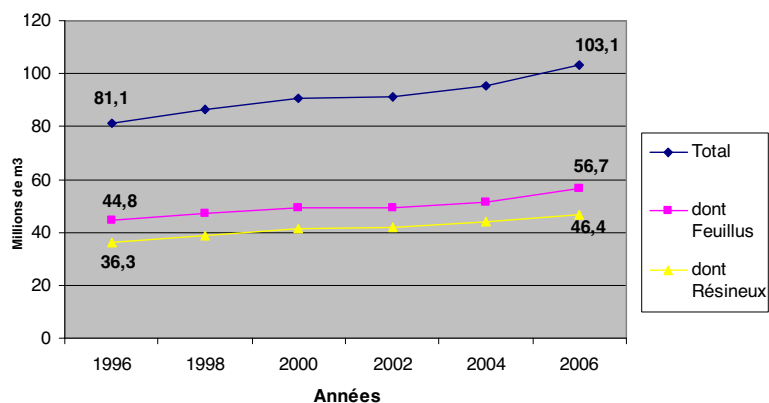
Un fonds d'investissement dédié à cette structuration doit être mis en place. Ce fonds serait alimenté par des capitaux privés. Les propriétaires forestiers privés et l'ONF pourraient aussi être incités à participer au financement de ce fonds par des incitations fiscales.

Ce fonds dédié permettrait d'accompagner des investisseurs pour une meilleure valorisation durable du bois de nos forêts.

ANNEXES



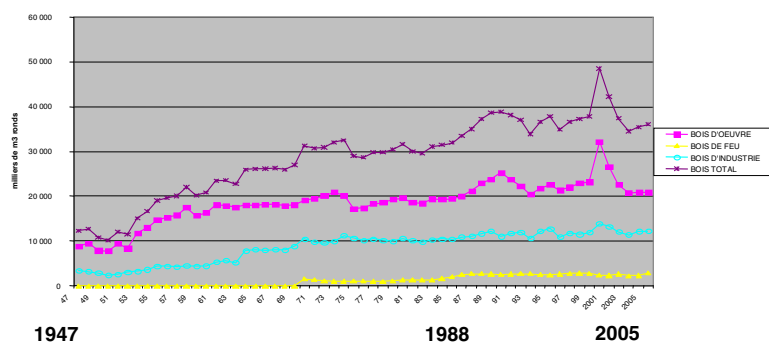
La production totale des forêts atteint 103 millions de m³



HCCA - Section économique 09/09/08

4

Récolte de bois de 1947 à 2005



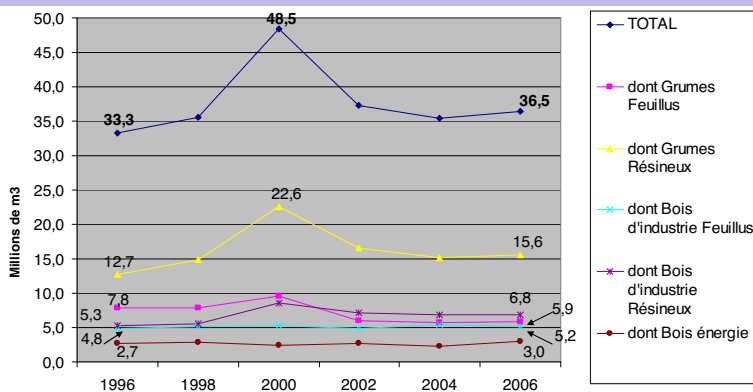
1947 1988 2005
 Une récolte commercialisée EAB totale passant de 12 Mm³ à une moyenne stagnante de 35 Mm³

Chiffres EAB - EFS source/ SCEES

HCCA - Section économique 09/09/08

5

La récolte commercialisée n'est que de 37 millions de m³



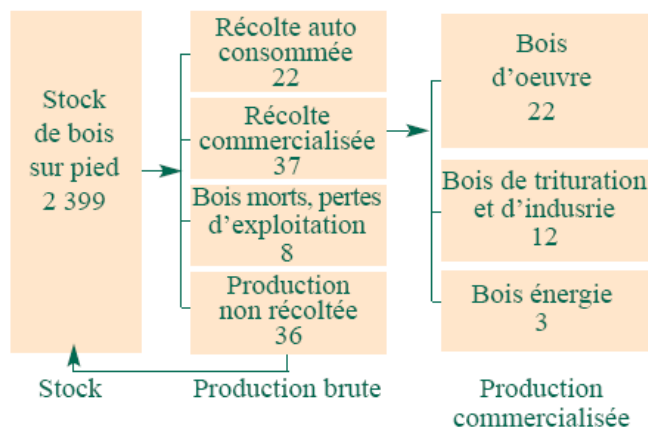
- La récolte autoconsommée est de 22 millions de m³
- Les bois morts et pertes d'exploitation représentent 8 millions de m³
- La production non récoltée s'élève à 36 millions de m³

HCCA - Section économique 09/09/08

6

Filière bois : La Sylviculture en m³

millions de m³

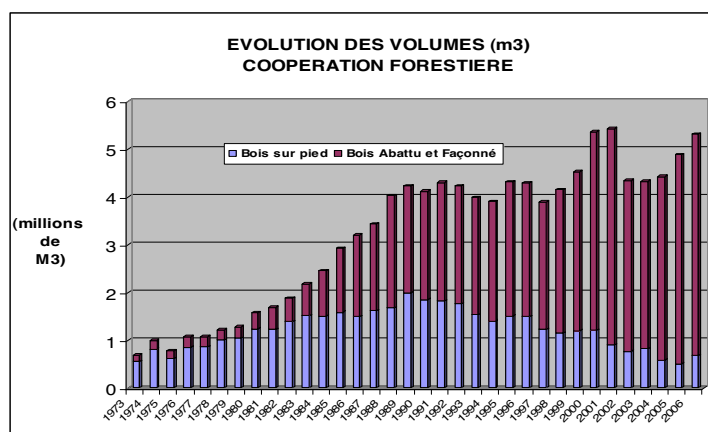


HCCA – Section économique 09/09/08

Sources : Scees, Inventaire forestier national 2006

7

Principales données statistiques de la coopération forestière française



Source UCFF

8

HCCA – Section économique 09/09/08

Un positionnement européen « intermédiaire » de la coopération forestière française

Pays	Nombre de propriétaires forestiers membres de coopératives	% de propriétaires de forêts privées membres de coopératives	Surfaces forestières des membres de coopératives (M. ha)	% de forêts privées gérées par les coopératives	Emploi direct dans l'ensemble des coopératives	Volume de bois rond collecté dans le pays par les coopératives (M. m ³)	% de bois rond collecté dans le pays par les coopératives
Autriche	53 000	35%	0,85	34%	370	3	16 %
Danemark	510	2%	0,2	60%	15	0,5	25%
Estonie	2 500	4%	0,1	9%	20	0	0,14%
Finlande (direction des forêts)	330 000	36%			1 650	4	10,6%
Finlande (Metsälitto)	131 000	39%	5,3	48%	3 200	17	35%
France	95 500	3%	1,8	17%	980	6	15%
Norvège	40 000	33%	3,5	33%	350	7	59%
Suède	150 000	43%	6,3	34%	4 648	18	21%
Total	802 510	14,70	18,05	33,07	11 298	55	21,85

HCCA – Section économique 09/09/08

9

ANNEXES

Le nombre de scieries françaises baisse entre 1980 et 2005 mais reste très important

	1980	2005	Evolution en 25 ans	%
Nombre scieries France	5 241	2 106	- 3 135	- 60
Nombre salariés France	25 824	13 300	- 12 524	- 49
Volume en m3 sciés en France	9 737 100	9 931 980	+ 194 880	2
• par salarié	377	747	+ 370	98
•Par scierie	1 857	4 716	+ 2 859	154

Source : Agreste : enquête annuelle de branche

10

HCCA - Section économique 09/09/08

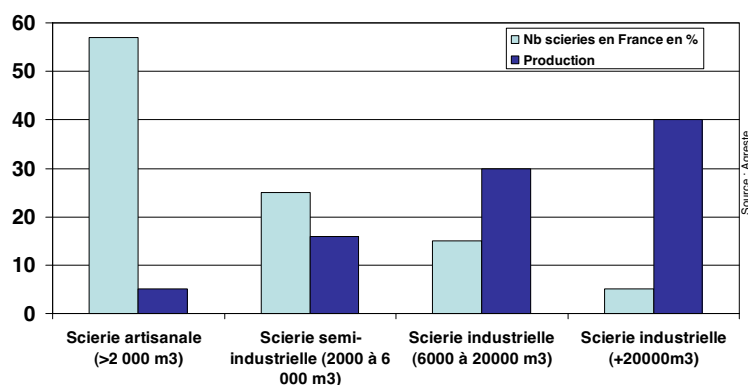
Beaucoup de scieries artisanales et semi-industrielles

2106 scieries	% effectifs	% production
Artisanales : < 2 000 m3 sciés	58	8
Semi industrielles : > 2 000 m3 et < 6 000 m3	24	18
Industrielles : > 6 000 m3	18	74

HCCA - Section économique 09/09/08

11

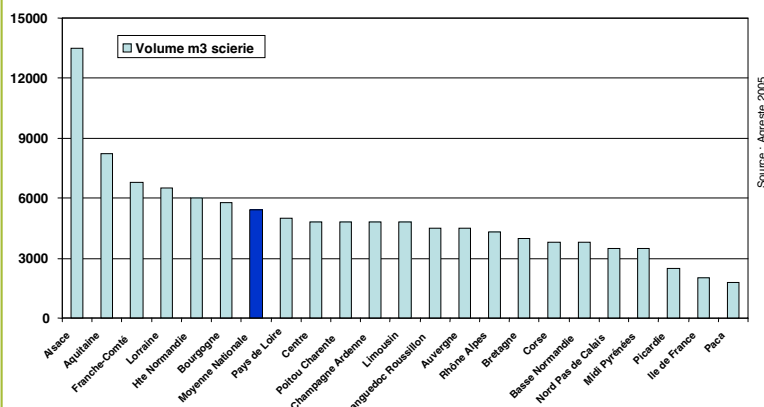
Classification en % des 2106 scieries françaises en 2005



HCCA - Section économique 09/09/08

13

Top classement par région de la production moyenne par scierie des 2106 scieries françaises



HCCA - Section économique 09/09/08

12

Forte dispersion de l'activité sciage et poids des immobilisations

Enquête Annuelle d'Entreprise - Scees - 2006 > 20 SALARIES

Code 201 A - Sciage et Rabotage du Bois

235 Entreprises pour un CA de 1 960 M €

Données selon la taille (nombre de salariés)

	20 à 49	50 à 99	100 à 249	Plus de 250	Ensemble
Nbre. Ent.	165	41	10	19	235
CA M€	853	420	331	355	1 959
En %	44%	21%	17%	18%	100%
CAF %	3,9%	3,5%	4,7%	4,3%	4,0%
Immos / Eff	79,7	83,3	119,5	135,7	93,8

HCCA - Section économique 09/09/08

14

Les grands groupes du résineux en Europe Production de sciages (millions m³)

Stora Enso Timber	Finlande/Suède	7,8
Klausner Group	Allemagne	4,5
Klenk Holz	Allemagne	2,7
Setra Group	Suède	2,4
Finnforest	Finlande	2,2
UPM-Kymmene	Finlande	2
Södra Timber	Suède	1,8
SCA Timber	Suède	1,7
Pfeifer	Autriche	1,7
Binder	Autriche	1,5

Au total, la France produit 7,7 millions de m³/an de sciages résineux

Source : stora Enso 2007, Afocel

HCCA - Section économique 09/09/08

14

Haut Conseil
de la Coopération Agricole

49 av. de la Grande Armée – 75116 PARIS
Site web : www.hcca.coop - mail : hcca@hcca.coop
Etablissement d'utilité publique doté de la personnalité morale